

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE	N° d'ordre 25036
---	---	---

Séance du : 1^{er} octobre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le premier octobre à 18h, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 24 septembre 2025.

MEMBRES PRÉSENTS					
Emmanuelle MENARD	☐	Stéphanie FILLON	☐	Alain MIGEON	☒
Pascale FERCHAUD	☒	Anne ROUX	☒	Francis CARCAUD	☒
Véronique VILLEMONTÉIX	☐	Anita BRIFFE	☐	Josiane BOISSONNOT	☒
Sandra CAILTON	☐	Etienne GOBIN	☒	Thérèse-Marie MERCERON	☒
Alain ROBIN	☒	Nicole RENAUD	☒	Marie-Christine GARON	☒
Yannick CHARRIER	☒	Jean-Luc GARREAU	☒		☐
POUVOIRS					
Madame Véronique VILLEMONTÉIX donne son pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.					

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine GARON.

FINANCES

Plan de financement subvention FSE+ 2025 – Chantier d'Insertion

Lors du conseil d'administration du CCAS du 4 juin 2025, il avait été approuvé le plan de financement prévisionnel pour la demande de subvention auprès du FSE+ au titre de l'année 2025.

Les modalités de financement par le FSE+ en 2025 ont changé, ce qui modifie le plan de financement qui doit de nouveau être validé par le Conseil d'Administration.

Auparavant l'ensemble des dépenses de personnels (encadrants + agents du chantier) étaient financées par le FSE à un taux d'environ 10 % des dépenses.

Pour le dossier de subvention 2025, seules les dépenses de personnels relatives aux 3 encadrants techniques et au poste d'accompagnement social sont financés, mais à un taux de subvention de 65 % maximum.

La subvention 2025 sollicitée est de 109 410 €, soit 65 % du montant des dépenses.

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : **15 OCT. 2025**

Le poste dépense comprend le coût salarial des 3 encadrants techniques, de l'accompagnateur social, auquel on ajoute 15 % de dépenses indirectes.

Le plan de financement dans la section ressources comprend, la subvention du FSE sollicitée, une part de la subvention du département (40%), une part des aides aux postes des agents du chantier, ainsi qu'une part de l'aide de l'Etat sur la part modulée (10%).

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le plan de financement du chantier d'insertion 2025 tel que présenté en annexe.

2023

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention de fonctionnement du FSE+ au titre de l'année 2025 pour le Chantier d'Insertion d'un montant de 109 410 € ;
- **D'ACCEPTER** le plan de financement déposé au titre de la demande de financement FSE 2025 du Chantier d'Insertion.

La Vice-Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La Secrétaire de séance,


Marie-Christine GARON